



**PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**Synthèse des observations suite à la consultation du projet d'arrêté définissant le total autorisé de captures de saumon atlantique sur les cours d'eau du bassin Artois-Picardie**

établie au titre de l'article 123-19-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public requise par les articles 120-1 et 123-1-A du code de l'environnement

Le projet d'arrêté en objet a été mis en consultation du public du 3 au 24 novembre 2021 inclus à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hautes-de-france/Documents-publications/Consultations/Participation-du-public/Consultation-du-public-sur-le-projet-de-taux-autorise-de-captures-du-saumon2>

Les observations étaient à adresser à l'adresse suivante :

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**  
44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

ou par messagerie électronique à l'adresse suivante :

**[migrateurs-bassinap@developpement-durable.gouv.fr](mailto:migrateurs-bassinap@developpement-durable.gouv.fr)**

Au 26 novembre 2021, aucune observation n'est parvenue que ce soit par écrit ou par messagerie électronique.